



REPRESSION JUDICIAIRE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

De la promulgation de l'état d'urgence, sous F. Hollande en 2015, à la loi « anti casseurs » du 10 avril 2019 du ministre Castaner, les attaques contre nos droits démocratiques sont de plus en plus flagrantes. Dans la droite ligne de toutes ces mesures liberticides, largement utilisées contre les quartiers populaires et les migrants, ce sont tous les mouvements sociaux qui sont réprimés par l'Etat.

Aujourd'hui, dans le contexte des Gilets Jaunes, les condamnations en masse suite aux milliers de gardes à vue, témoignent du rôle que jouent les tribunaux dans le maintien de l'ordre, en prenant le relais d'une répression policière inouïe pour empêcher l'exercice d'un de nos droits fondamentaux, celui de manifester !

Face à cette dérive inadmissible,

l'Observatoire pour le Respect des Droits et des Libertés

vous invite à

une REUNION-DEBAT

en présence de témoins, de victimes, de plusieurs avocats,
dont JJ Gandini, ex président du Syndicat des Avocats de France
co-coordonnateur de la Légale Team

le vendredi 14 juin
à 18H

Salle des Libertés à Perpignan

OBSERVATOIRE POUR LE RESPECT DES DROITS ET DES LIBERTES

34 organisations : ADGJ66 - AFPS - AGAUREPS-Prométhée - ALTERNATIBA66 - ARAC - ASTI66 - ATTAC66 - Amis du Monde Diplomatique - Association de Défense des Gilets Jaunes - CEMEA - CGT66 - Collectif anti-ogm - EELY - « En Commun » 66 - FA Pierre Ruff - Femmes Solidaires - FSU - Génération.s - « Les jours heureux » France insoumise - Libre Pensée - Ligue des Droits de l'Homme - MJCF - MRAP - Nous Perpignan - NPA66 - PCF66 - PG66 - RESF - SNPES-PJJ-FSU 66/11 - SOLIDAIRES 66 - SURVIE - Syndicat de la Médecine Générale - Syndicat de la Magistrature - UNEF

CONTACT POUR VOS TEMOIGNAGES D'ATTEINTES AUX LIBERTES :

observatoirelibertes66@laposte.net

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique